

Zitierhinweis

Bruand, Olivier: review of: Élisabeth Magnou-Nortier, Aux origines de la fiscalité moderne. Le système fiscal et sa gestion dans le royaume des Francs à l'épreuve des sources (Ve-XIe siècles), Genève: Droz, 2012, in: Francia-Recensio, 2013-1, Mittelalter - Moyen Âge (500-1500), downloaded from recensio.net

First published:

<http://www.perspectivia.net/content/publikationen/francia...>



copyright

Dieser Beitrag kann vom Nutzer zu eigenen nicht-kommerziellen Zwecken heruntergeladen und/oder ausgedruckt werden. Darüber hinaus gehende Nutzungen sind ohne weitere Genehmigung der Rechteinhaber nur im Rahmen der gesetzlichen Schrankenbestimmungen (§§ 44a-63a UrhG) zulässig.

Élisabeth Magnou-Nortier, Aux origines de la fiscalité moderne. Le système fiscal et sa gestion dans le royaume des Francs à l'épreuve des sources (V^e–XI^e siècles), Genève (Droz) 2012, 964 p., ISBN 978-2-600-01504-2, EUR 68,00.

rezensiert von/compte rendu rédigé par
Olivier Bruand, Clermont-Ferrand

Élisabeth Magnou-Nortier, détachée depuis quelques années de ses obligations universitaires, a décidé avec ce très gros ouvrage de revenir sur l'ensemble de ses recherches et faire la somme de ses positions scientifiques qui ont souvent été controversées. Avec Jean Durliat, elle a prôné depuis longtemps une vision fiscaliste du haut Moyen Âge, dont elle explique les structures politiques par le maintien des principes de la fiscalité et de la gestion romaines pendant l'ensemble de la période médiévale. Cette approche a souvent été fraîchement reçue et qualifiée d'«hyperromanisme» par les autres médiévistes.

Ce très gros travail est mené avec beaucoup de patience et une érudition sans faille, de manière à rendre la démonstration plus convaincante en s'appuyant sur les sources qui sont toujours méticuleusement commentées. L'auteur annonce qu'elle n'a pas l'intention de développer une doctrine mais qu'elle veut ouvrir une discussion et des voies pour la recherche; dans l'ensemble elle demeure tout de même fidèle à ses convictions antérieures, même si son plan intègre désormais davantage la notion d'évolution chronologique, avec une première partie sur les fondations romaines du système fiscal et de sa gestion, un deuxième temps sur le système fiscal de Clovis à Pépin III; une troisième étape traite de l'empire carolingien et des principautés qui lui succèdent, avec une adaptation du système fiscal. Ce plan est intéressant car il montre que Élisabeth Magnou-Nortier est désormais plus sensible aux évolutions que dans certains travaux plus anciens et que son étude du système fiscal s'inscrit moins dans la rigueur d'un organigramme administratif public qui se pérennise de façon quasi automatique, ce qui rend le propos plus nuancé, plus constructif et, pour tout dire, plus historique.

Ce livre demeure néanmoins intrigant, car il offre de nombreux paradoxes, avec des passages très théoriques et des analyses sociales parfois passionnantes et fort justes. On louera sa présentation, austère mais efficace, avec une bibliographie copieuse, un index des matières raisonné, fort utile pour se retrouver dans les arcanes institutionnels et leurs évolutions, mais en même temps on déplore que certaines références récentes manquent et n'aient pas été exploitées, comme l'ouvrage de [Jean-Pierre Devroey »Puissants et misérables« de 2006](#), qui est ignoré. Par désir de bien tout expliquer et prouver, la lecture du propos est aussi assez ardue, ce qui rend le style un peu pesant et parfois répétitif, mais c'est là le revers d'une force de conviction dont on doit louer cette historienne qui ne craint pas de sortir des sentiers battus.

Il est difficile de résumer la richesse du propos, mais une conclusion bien articulée vient au secours du lecteur qui se serait perdu en route, soulignant que la société médiévale est restée une société

hiérarchisée en fonction du service que l'on doit à l'autorité supérieure et que ce service, dans le droit fil de ce qu'avait avancé Karl Ferdinand Werner, repose sur le pouvoir qu'on détient en concession de l'autorité impériale romaine d'abord, royale et franque ensuite. L'ouvrage maintient aussi une distinction très nette entre privé et public, non pas, comme dans l'ancienne école, pour geindre sur la privatisation et l'anarchie qu'engendre la disparition de l'État, mais, au contraire, pour affirmer nettement que les notions de service public et de gestion fiscale n'ont jamais disparu et que les seigneurs qui encadrent ce monde ont su les faire vivre et les réadapter. Ces affirmations s'appuient sur moult documents, mais on craint toutefois qu'il n'y ait souvent une tendance à forcer les textes en voulant y retrouver explicitement ou implicitement une institution administrative active et consciente.

Que faut-il en retenir? Difficile de donner une réponse univoque, car chacun réagira selon sa propre subjectivité, mais un apport paraît très sûr, la présence de seigneurs dès la fin de l'époque romaine et d'un ensemble de fonctions d'encadrement exercées par un groupe d'aristocrates, romains d'abord, puis intégrant des Francs ensuite. Cette vision offre l'avantage de faire définitivement fi des coupures artificielles mais inopérantes qu'on a trop longtemps mis en avant. Que de querelles sur les mots féodalité, fiefs, mutation qui apparaissent bien vaines si le processus de contrôle social, économique et politique a toujours été aux mains d'une élite de fonction qui a conscience de son rang et des hiérarchies en place, qu'elle entend à toute force préserver. Mais là où on ne suit plus Elisabeth Magnou-Nortier, c'est quand elle réaffirme la séparation public privé et qu'elle cantonne le public à la seule sphère fiscale. L'existence d'un groupe seigneurial, voire d'une classe dirigeante, chargée de l'encadrement est évidemment tout à fait liée au maintien d'une hiérarchie de pouvoirs complexes et éclatés, mais où chacun sait quel est son rang et par rapport à qui il se définit. Pour un seigneur, c'est la détention de ce pouvoir reconnu par les instances supérieures comme par les pairs et les obligés qui justifie son pouvoir d'exaction, mais c'est, semble-t-il, bien réducteur de le ramener au seul représentant d'une autorité publique et fiscale. Le seigneur peut certes être un »fonctionnaire« concessionnaire de l'autorité publique ou d'une de ses parcelles, mais il est aussi susceptible de faiblesses et d'abus comme tout membre d'une nomenclature se reproduisant fort bien à l'intérieur d'un système de reconnaissance mutuelle entre pairs et de corporatisme avéré. Dès lors, réduire ce système au seul problème de la gestion fiscale en délaissant tout le jeu social et sacrifier par là même l'autorité publique comme une forme supérieure et intangible d'ordre fiscal, c'est réduire l'autorité médiévale à son seul aspect administratif, alors même qu'elle est souple et protéiforme, tout en se conformant sans doute à des héritages romains toujours réadaptés.

Au final, l'ouvrage doit être lu et réfléchi; il est stimulant mais peut irriter. À titre personnel, je regrette qu'Élisabeth Magnou-Nortier se soit un peu enfermée dans l'aspect fiscal, qui n'est qu'un des pans de l'autorité seigneuriale et de la délégation de pouvoir interne à la classe dominante. L'affirmer aurait donné d'autant plus de poids à son propos qu'elle serait ainsi sortie de l'aspect technique pour offrir une vision charpentée de l'ensemble de la société médiévale.